

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 septembre 2025



### SOL SOLIDAIRE vous convie à son gala annuel !

L'Association SOL SOLIDAIRE a le plaisir de vous convier à sa 4<sup>ème</sup> soirée caritative, le mercredi 1er octobre 2025, en présence de ses ambassadeurs, les comédiens Jean-Pascal Zadi et Amelle Chahbi (sous réserve). La soirée viendra prolonger, dans un cadre convivial, les échanges et le networking débutés à [l'Université de l'autoconsommation Photovoltaïque](#), organisée par Enerplan le même jour.

À l'approche de l'hiver, renforcer la lutte contre la précarité énergétique est plus que jamais une priorité. Grâce à vos contributions, SOL SOLIDAIRE finance et installe des panneaux solaires afin de garantir à tous une électricité verte, locale et abordable.

Lors de cette soirée, nos ambassadeurs, le président de l'association André Joffre, ainsi que plusieurs de nos membres fondateurs, mécènes et partenaires bailleurs sociaux partageront leurs témoignages et leur engagement pour un avenir plus solidaire et durable.

Horaire : à partir de 18h30

Lieu : ZANGO Bar Restaurant, 1 rue du Cygne 75001 Paris

Inscription : [Gala annuel caritatif SOL SOLIDAIRE](#)

« Face à l'urgence sociale et climatique, l'accès à une énergie propre et abordable doit devenir un droit pour tous. Avec SOL SOLIDAIRE, nous prouvons qu'en ensemble, citoyens, entreprises et acteurs publics peuvent bâtir des solutions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique », déclarent les cofondateurs de l'Association SOL SOLIDAIRE, Sylvain Waserman, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, avocate associée chez De Gaulle Fleurance, Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggiu, directeur des Transitions Sociétale et Environnementale du Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat.

SOL SOLIDAIRE a également lancé son appel à projets 2025, ouvert jusqu'au 30 septembre, pour soutenir l'installation de panneaux solaires sur les toits de logements sociaux, offrant aux habitants un

accès gratuit à l'électricité produite. Les projets photovoltaïques (10 à 250 kWc) peuvent bénéficier d'une subvention couvrant jusqu'à 30 % du coût total (Capex). Téléchargez le cahier des charges [ici](#).

## A propos

**L'association SOL SOLIDAIRE** a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats et notaires De Gaulle Fleurance, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.  
Son objectif : conjuguer progrès social et environnemental. Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique, en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires sur le toit des HLM. <https://www.solsolidaire.fr/>

## Contact Presse :

SOL SOLIDAIRE : +33 (0)6 82 43 69 62 (Constance Baudry) / +33 (0)7 57 76 83 97 (Sarah Maouchi)